

LES PRESTATIONS DE L'IG BCE POUR SES MEMBRES



L'humain au cœur des préoccupations



De vous à nous

Chers collègues, l'IG BCE accélère fortement le virage en vue d'une plus grande justice sociale et de plus de bon sens économique. Dans ce contexte, nos objectifs sont clairement définis et dans l'intérêt social : nous nous engageons pour une économie durable, pour des conditions de travail décentes et pour une rétribution convenable. C'est pour cela que nous nous battons !

Et c'est exactement pour ces mêmes raisons que nous insistons sur les participations aux bénéfices de l'entreprise et sur leur juste répartition. Parallèlement, nous nous mobilisons pour organiser le temps de travail et la vie active, pour garantir les pensions de retraite et pour développer des perspectives pour les jeunes collègues.

L'IG BCE revendique une industrie moderne dotée littéralement d'une croissance « durable » dans laquelle les pratiques responsables sont évidentes. Elle repose sur un « travail bien fait » dont la référence est la personne humaine. Ainsi, il ne peut exister de « travail bien fait » que par le biais de la codécision et de la participation des employés.

C'est en ce sens que l'IG BCE conçoit le « travail bien fait » au quotidien, par exemple avec des conventions collectives incitant à la formation et à la formation continue, avec nos activités sur la compatibilité entre travail et vie familiale et avec la nouvelle convention collective intitulée « Vie active et démographie ». Tout ceci montre que nos objectifs peuvent être atteints si nous nous y attachons ensemble et si nous envisageons l'avenir ensemble.

Ralliez-vous à la cause de l'IG BCE en devenant l'un de ses adhérents !

Nous nous réjouissons de vous y accueillir !



Michael
Vassiliadis
Président de
l'IG BCE



Francesco Grioli
Membre
du Comité
directeur



Nous prenons votre SÉCURITÉ EN MAIN

Les collectivités ne sont fortes que si leurs adhérents se soutiennent mutuellement. Nous défendons fermement une société et un monde du travail dans lesquels l'être humain peut s'épanouir sans renoncer à la solidarité.

Quand nous abordons le thème de la modernisation de l'Allemagne en tant que site de production, nous ne pensons pas seulement aux technologies et produits innovants, mais également aux concepts novateurs quant à la manière de travailler ensemble. Il n'est possible d'accéder à la nouveauté que si elle se décline à plusieurs niveaux, à savoir au niveau de la recherche, de la production et dans les cultures d'entreprise.

L'action syndicale, en dépit de ce que l'on dit souvent, n'est pas rétrograde. C'est le contraire : des valeurs telles que la solidarité, le respect et l'humanité marqueront aussi l'avenir parce qu'elles sont intemporelles. Nous aidons les personnes qui se trouvent dans des situations délicates parce qu'elles ont des conditions de démarrage difficiles, parce que leurs qualifications ne trouvent plus de marché ou parce qu'elles ne peuvent plus supporter leurs charges.

En tant que forte collectivité, nous mettons en œuvre de meilleures conditions de travail et de vie qu'un seul individu ne pourrait atteindre. Un tel climat engendre la sécurité – que ce soit sur le lieu de travail ou dans l'organisation individuelle de vie.

Un syndicat grand format !

L'IG BCE comprend actuellement

- 660 000 membres issus de
- 4 000 entreprises réparties en
- 8 secteurs avec
- 23 sous-secteurs.

Notre point fort : le travail bénévole

Nous sommes fiers du fait que **26 000** de nos élus au CE et référents accomplissent leur travail bénévolement.

Un taux élevé

70% des apprentis qui démarrent leur formation professionnelle dans les secteurs de l'IG BCE choisissent de se syndiquer. Actuellement, **21%** de nos adhérents sont des adhérentes.

Réussite aux élections

L'IG BCE représente ses adhérents avec grand succès aux comités d'entreprise. Ainsi, lors des dernières élections du comité d'entreprise de 2014, ce syndicat industriel a obtenu **80%** des mandats.

Une majorité de petites entités

75% de toutes les entreprises encadrées par l'IG BCE emploient au **maximum 400** employés. Plus de **1000** personnes travaillent dans **85** entreprises.



Comprendre la diversité et la polyvalence

L'IG BCE est un **syndicat multisectoriel**. Il fédère les intérêts d'employés issus de domaines très différents.

Le secteur le plus important est celui de **l'industrie chimique avec env. 550 000 employés** tandis qu'un des plus petits secteurs est celui de **l'industrie du cuir avec 14 000 employés**. Il s'agit de soutenir les intérêts des adhérents et de les intégrer à une politique industrielle moderne.

Zukunftsgewerkschaft 2020 - La stratégie d'IG BCE pour la décennie qui vient

Afin d'armer le syndicat pour ses futures tâches, le processus de modernisation « **Zukunftsgewerkschaft 2020** » a été lancé. L'objectif de ce processus de modernisation est de renforcer le travail de fond à l'intérieur des entreprises et de développer l'influence politique. L'IG BCE s'engage pour un système économique qui régleme de manière juste les conditions sociales et économiques.

Le progrès pour tous

Une politique industrielle de progrès se doit, selon la perspective de l'IG BCE, de créer des conditions locales compétitives qui garantissent l'emploi à long terme.

En font partie aussi bien la contribution à la transition énergétique qu'une politique tarifaire apte à garantir des opportunités d'avenir aux jeunes et des prestations de prévoyance aux personnes âgées.

Le maintien et le renforcement des conventions collectives par secteur est, en l'occurrence, particulièrement important. Les conventions collectives en matière de régime de pensions des retraites et de démographie sont des réussites essentielles.

Travailler ensemble, d'égal à égal

Nous sommes particulièrement fiers du lien étroit tissé avec nos adhérents. Les adhérents de l'IG BCE ont des attentes précises envers la politique tarifaire, les stratégies économiques et celles liées à la politique industrielle.

Nous vous écoutons. Nous comblons vos attentes. Le conseil et l'échange avec les comités d'entreprise et les adhérents font partie de nos priorités.



Protection sur le lieu de travail et protection juridique sociale pour les syndiqués

La protection juridique est une prestation comprise dans la cotisation prise en charge par le syndicat. Ainsi, nos adhérents jouent la carte sécurité – du point de vue juridique et financier. C'est l'unique façon pour eux de ne pas hésiter à se procurer des informations complètes et, si nécessaire, de se battre avec notre aide pour faire valoir leurs droits.

Toutes les prestations de protection sur le lieu de travail et de protection juridique sociale sont entièrement disponibles après 3 mois d'adhésion :

- ▶ Conseil juridique sur toutes les questions de droit du travail et droit social
- ▶ En cas de litige, représentation juridique par des juristes de l'IG BCE ou de la DGB-Rechtsschutz GmbH

Quelques exemples :

Contentieux droit social

→ Droit assurance maladie

- Ressources
- Médicaments
- Méthodes de traitement
- Indemnité maladie

→ Droit assurance sociale invalidité-vieillesse

- Rejet de demande de pension
- Pension d'invalidité
- Erreur dans le calcul de la retraite
- Refus de prise en compte des périodes d'assurance
- Refus de traitement

→ Droit de l'assurance-dépendance

- Classification dans la catégorie d'assistance erronée
- Refus de l'allocation pour l'assistance à domicile

→ Droit de l'assurance contre les accidents

- Reconnaissance d'un accident du travail ou d'un accident de trajet
- Reconnaissance d'une maladie professionnelle
- Octroi de pensions et de séances de rééducation

→ Services de base pour personnes à la recherche d'un emploi

- Montant des prestations
- Imputation du revenu et du patrimoine

→ Droit de la promotion de l'emploi

- Contentieux en cas d'indemnité de chômage et droit à la formation professionnelle

→ Droit des porteurs de handicaps graves

- Contentieux concernant la reconnaissance et l'évaluation du degré de handicap grave
- Octroi de compensation des inconvénients subis

→ Conflits relatifs au droit du travail

- Traitement injuste
- Encadrement
- Transfert
- Refus de maintenir le salaire
- Licenciement
- Avertissement
- Temps de travail
- Droit aux congés
- Formation
- Périodes consacrées à l'éducation des enfants
- Allocation maternité/paternité
- Boîtes à idées

Avantages qui font la différence :

Le service juridique d'IG BCE ou de DGB-Rechtsschutz GmbH sont spécialisés dans le secteur et en travaillant en contact étroit avec le monde du travail, ils savent comprendre vos problèmes à fond. Ils conseillent largement, déposent plainte, vous représentent au tribunal et, si nécessaire, vous accompagnent par-delà les instances.

Tout cela ne vous coûte pas un sou de plus.

De « l'indemnité de chômage » en passant par « la perte de capacité de travail » jusqu'au montant de la retraite – nous éclaircissons vos droits et combattons pour ceux-ci.

Les prestations conformément à la convention collective

Les personnes insérées dans la vie active savent l'importance d'une réglementation effective tout particulièrement des domaines suivants, qui ne doivent pas être abandonnés à la merci des employeurs :

- ▶ La rémunération
- ▶ La rémunération de l'apprentissage
- ▶ Les temps de travail, les pauses
- ▶ Les majorations
- ▶ Les congés
- ▶ Le treizième mois
- ▶ Les prestations de retraite conformément à la convention collective
- ▶ La préretraite

Chaque année, avec les employeurs de nos secteurs, nous concluons plus de 2000 conventions collectives, contribuant de manière décisive à sécuriser l'existence de nos membres et de leurs familles. Un grand nombre de conventions collectives d'entreprises s'y ajoutent par ailleurs. Par ailleurs nos accords pour assurer et promouvoir l'emploi sont bien visibles.

La force syndicale et les négociations qui en découlent, appuyés par le soutien de nos membres, nous ont donné d'excellents résultats.

C'est une réussite dont nous et nos membres nous enorgueillons et que nous savons bien défendre.

Convention collective **Loi**

Temps de travail	37,5 heures, utilisation d'un couloir d'horaire de travail compris entre 35 et 40 heures, possible par accord d'entreprise	48 heures
Travail de nuit, dominical et pendant les jours fériés	Indemnité réglementée	Aucun droit
Exemption du travail	Payée	Aucun droit
Congés	30 jours ouvrés = 6 semaines 33 jours pour les travailleurs en équipes décalées	24 jours ouvrables = 4 semaines Aucun droit
Indemnité supplémentaire pour les congés	Réglémentée	Aucun droit
Indemnité extraordinaire pour conditions de travail particulièrement dures	Réglémentée	Aucune réglementation
Règlements spéciaux - Annuels	13e mois réglementé	Aucun droit
Prestations de retraite conformément à la convention collective	Soutien de la négociation collective pour un montant de € 613,55	Aucun droit (retraite Riestert., Partie complémentaire du système de retraite allemand)

Secours de grève

En cas de grève ou de lock-out dans votre entreprise, vous percevez un soutien financier à hauteur de votre salaire net, sous réserve d'affiliation depuis 3 mois.

Assurance accidents vie privée

Votre assurance accidents vous protège pendant votre temps de travail. Et pendant votre temps libre ? Pour les membres d'IG BCE le problème ne se pose aucunement. Ils sont en effet assurés contre les accidents même pendant leur temps libre, au niveau mondial. Condition : être membre de plus d'un an et avoir effectué le versement des cotisations statutaires.

→ Allocation hôpital accident

Dans le cas d'une hospitalisation du patient du fait d'un accident d'une durée d'au moins 48 heures vous recevez des allocations accident hôpital pour un montant de 30 fois la cotisation mensuelle (52 euros/jour maximum).

→ Allocation handicap

À hauteur de 500 fois la cotisation mensuelle - dans tous les cas au moins 1 280 euros - sous la forme d'un versement du capital en une seule fois dans le cas d'un handicap total, et au moins 20% de la part correspondant au degré d'invalidité dans le cas d'un handicap partiel. Les retraités et les membres assimilés sont exclus de cette disposition, à moins qu'ils ne soient dans une relation de travail et ne paient des cotisations complètes.

→ Allocation décès

En cas de décès d'un membre provoqué par un accident une allocation décès d'un montant de 200 fois la cotisation mensuelle est payable.

L'agence Bonusagentur d'IG BCE

Un monde exclusif d'avantages pour chaque membre.

► www.igbce-bonusagentur.de

Consultation au cas par cas et offres de formation continue multiples

L'IG BCE a contribué à un plus grand succès de milliers de ses membres grâce à ses offres de formation. L'IG BCE propose des sessions de formation sur tous les sujets importants pour les employés et la société – ces sessions sont gratuites pour les adhérents. L'IG BCE finance ses trois centres de formation :

► Kagel-Möllenhorst

La « maison blanche au vert » propose une large palette de formations dédiées aux compétences spécialisées, méthodiques et sociales.



► Le centre de formation Adolf-Schmidt de Haltern am See

Plus de 5 000 collègues fréquentent chaque année les différents cours proposés dans une réserve naturelle charmante entre la région de la Ruhr et celle de Münster.



► Centre de formation et de congrès Wilhelm-Gefeller, Bad Münders

Celui-ci est situé idyllicquement sur la chaîne de collines du Deister et propose des manifestations ambitieuses sur l'économie, le droit du travail, l'informatique et les compétences sociales. Il offre l'espace nécessaire aux partiels et examens, congrès et conférences.



► www.igbce.de/themen/bildung

Le travail de base dans les entreprises et les régions

L'IG BCE se trouve là où ses membres vivent et travaillent. Avec une forte représentation syndicale aussi bien au travail qu'à votre domicile, l'IG BCE est toujours présent. Les référents et les sections locales sont les deux colonnes porteuses de notre activité syndicale, qui vise la participation. Le travail de groupe ciblé offre de nouvelles formes de participation. Dotée d'une structure souple et de nombreux espaces, l'IG BCE s'occupe des besoins les plus divers des travailleurs, par exemple : ceux des parents célibataires employés à temps partiel, ceux des travailleurs âgés qui font les 3 huit ou ceux des assistantes.

Les référents dans l'entreprise

Les référents du syndicat dans l'entreprise défendent des valeurs de confiance : Ils constituent des éléments de liaison entre les membres dans l'entreprise et l'IG BCE. Ils donnent aux membres tout l'appui possible dans leur vie professionnelle, en prenant soin de leurs préoccupations et de leurs problèmes, mais aussi de leurs propositions et suggestions afin de trouver ensemble les solutions qui conviennent le mieux.

La représentation des intérêts des travailleurs par rapport au droit de l'organisation de l'entreprise par le comité d'entreprise et la représentation syndicale par nos référents agissent sur des plans différents. Si elles sont exploitées tout azimut, celles-ci se complètent de la manière la plus rationnelle et peuvent faire beaucoup. Une condition fondamentale pour tout ceci est l'organisation d'un échange réciproque d'informations concernant l'activité de l'entreprise. Les référents inspirent la confiance ! Et à juste titre.

Tous les référents du syndicat d'une entreprise sont élus par les membres et constituent le "Vertrauenskörper", le groupe de référents. En font partie les membres de l'IG BCE actifs dans le comité d'entreprise, dans les représentations des jeunes et des apprentis, des porteurs de handicaps et des directives des sections locales.

Actif sur place - les sections locales

IG BCE est politiquement actif non seulement en usine, mais aussi sur le lieu de résidence de ses membres. Chaque adhérent est invité à participer au travail syndical local en y apportant ses expériences de travail et de la vie quotidienne ainsi que ses compétences professionnelles. Les offres des sections locales sont diverses, dans les domaines de l'éducation, de l'assistance aux membres et du temps libre. IG BCE a également une voix importante dans la politique communale d'un grand nombre de localités.

Démocratique et claire. Ce principe vaut aussi pour les commissions locales. Les membres des sections locales élisent leurs directives et ont droit de proposer des candidats aux élections syndicales.

Nos membres - ils sont au centre de l'attention !

La circonscription compétente IG BCE a la responsabilité politique de l'assistance aux membres. Les équipes de chaque circonscription sont à votre disposition pour toutes les questions concernant la qualité de membre - de la cotisation en passant par les problèmes de droit du travail jusqu'aux possibilités de collaboration. La circonscription à laquelle vous êtes rattaché est indiquée sur votre carte de membre. On la trouve également, avec des informations actuelles, à la page web suivante : www.igbce.de.



Nous faisons du TRAVAIL BIEN FAIT

Un poste de travail sûr, une rétribution adéquate et suffisante et des conditions de travail dignes, qui ne provoquent pas de maladies : ces droits sont des droits légitimes de chacun de nous et de tous les employés d'une usine. Le monde du travail n'est toutefois pas toujours ainsi. L'insécurité augmente, les rapports de travail sont structurés de manière toujours plus flexible, il y a toujours plus de travail temporaire et les relations de travail sont toujours plus souvent à temps déterminé ou remplacées par des contrats d'entreprise. Le travail sans interruption et un rythme très intense provoquent de plus en plus souvent des maladies du stress.

Cependant, selon nos critères, le travail bien fait, c'est pouvoir être sûr de son propre travail. C'est indispensable pour une planification fiable de la vie. Notre tâche, c'est-à-dire celle que nos membres nous confient, est la suivante : »Structurer le travail bien fait et améliorer les conditions de travail en usine«. Les contrats d'entreprises sont, à ce sujet, un instrument important pour rendre le travail attirant.

Nous considérons que, dans les usines, il est nécessaire d'avoir une collaboration entre les partenaires sociaux à l'enseigne d'un respect réciproque. Si les choses ne se présentent pas comme ça, nous sommes dans tous les cas prêts à relever le défi. Un fort ancrage parmi les employés est la condition de base pour défendre avec succès leurs intérêts.

Ce que nous voulons

- ▶ Rétribution adéquate
- ▶ Restriction de travail dangereux
- ▶ Restriction de stress
- ▶ Protection de la capacité de travail par des mesures de soutien et de promotion
- ▶ Limitation de l'angoisse de la prestation et du prolongement du travail au-delà de l'horaire



En tant qu'IG BCE, dans notre magazine "Arbeitspolitik" nous informons nos membres sur le statut de l'implémentation, c'est-à-dire sur nos réussites communes dans l'organisation du travail dans l'usine. Nos équipes régionales locales et nos secrétaires professionnels régionaux pour "Travail bien fait et démographie" constituent des partenaires de contact dans la mise en place.

Il est important pour nous, IG BCE, de développer une idée claire des plans de mise en oeuvre fonctionnelle dans tous les champs d'action importants des politiques du travail. Le service Politique du travail (abt.arbeitspolitik@igbce.de) sera heureux de vous fournir tout complément d'informations.

Collaborer

Vous avez envie ou un intérêt à vous impliquer ? Nous sommes heureux de connaître votre opinion, vos idées. Demandez leur avis à nos référents et aux comités d'entreprise d'IG BCE. Les équipes de chaque circonscription vous offrent en plus différents forums locaux, où vous avez la possibilité de vous engager personnellement et de collaborer. Vos intérêts sont au centre de nos réflexions - qu'il s'agisse du travail des jeunes, de celui des femmes ou des groupes de réflexion politico-syndicaux. L'homme est au centre de notre activité. Adressez-vous à nous.

Autonomie dans la prévoyance sociale

Les membres d'IG BCE élus avec les élections sociales représentent les intérêts des assurés dans le cadre des caisses mutuelles, des organismes de retraites et des associations professionnelles. Ils collaborent avec les commissions des recours et contrôlent que les assurés puissent faire valoir leurs droits. Les assurés de longue date sont, pour de nombreuses personnes, le premier point de contact et les référents de confiance pour les questions juridiques dans le cadre de la prévoyance sociale. IG BCE offre conseil et soutien à vos gérants autonomes par des mesures de requalification et un échange ciblé d'expériences.



Plus d'avantages avec la Bonusagentur !

Avantages répartis en 4 domaines thématiques :

- Conseil et travail
- Santé et forme
- Loisirs et voyages
- Prévoyance et finances

Vous en voulez plus ?



www.igbce-bonusagentur.de



Au plus près des besoins !

Nous sommes tout à fait en pointe en ce qui concerne la formation continue pour les comités d'entreprise. **Personne n'est plus authentiquement proche de votre quotidien professionnel, de vos problèmes et de vos challenges que le BWS.**

Nous vous apportons volontiers des conseils sur la formation continue et vous proposons en cas de besoin un projet individuel de formation continue. L'inscription se fait par téléphone, par e-mail, courrier, fax ou directement sur notre site internet.

Nous sommes à votre disposition pour toute question.

Du lundi au jeudi : 08:00-17:00 Vendredi : 08:00-15:00



Gestion d'équipe
Natascha von Morgenstern-Bläsig
Tél : +49 (0) 511 7631-391
E-mail : natascha.vonmorgenstern-blaesig@igbce.de



Claudia Binnewies
Tél : +49 (0) 511 7631-423
E-mail : claudia.binnewies@igbce.de



Carolin Giessmann
Tél : +49 (0) 511 7631-164
E-mail : carolin.giessmann@igbce.de



Viola Lorenz
Tél : +49 (0) 511 7631-667
E-mail : viola.lorenz@igbce.de



Nadine Köller
Tél : +49 (0) 511 7631-270
E-mail : nadine.koeller@igbce.de

Contact

Tél : +49 (0) 511 7631-336 • Fax : + 49(0) 511 7631-775

E-mail : bws@igbce.de

www.igbce-bws.de



Votre cotisation et son utilisation

Tout membre de l'IG BCE s'acquitte d'une cotisation. Vous pouvez ainsi prétendre à toutes les prestations proposées par le syndicat. Cette cotisation représente, d'après les statuts, 1 % de votre salaire brut mensuel moyen. Avec votre cotisation, vous assurez la base économique de votre syndicat et, de ce fait, sa capacité à s'imposer. Que vous deveniez chômeur, que vous commenciez des études ou que vous n'ayez temporairement pas de revenus, vous ne devrez pas renoncer à la solidarité de votre syndicat. Nous adaptons à tout moment votre cotisation à votre revenu. Vous pouvez évidemment déclarer votre cotisation annuelle dans vos frais professionnels sur votre déclaration d'impôt.

Les dépenses de l'IG BCE s'élèvent en 2012 à 134,8 millions d'Euros et se décomposent comme suit :

• Tâches en rapport avec la politique syndicale (par ex. politique tarifaire, publications, organes statutaires, politique sociale, groupes de travail)	14,4 %
• Cotisation à la DGB (Confédération allemande des syndicats) et aux ligues internationales	12,1 %
• Prestations liées aux statuts (par ex. assurance contre les accidents de la vie privée, fêtes d'anniversaire)	3,9 %
• Remboursements des sections locales et du groupe de référents	5,7 %
• Travail d'encadrement syndical, y compris personnel	45,5 %
• Frais de gestion	18,4 %
	100,0 %

Pour un revenu mensuel dépassant les 3 481,90 euros, la cotisation mensuelle augmente de 0,51 euro par tranche de 48,57 euros pour les membres actifs. Les membres retraités et au chômage paient, comme le montre le tableau repris dans ce document, 4/10^e de la cotisation des membres actifs.

Revenu mensuel		Cotisation mensuelle		Revenu mensuel		Cotisation mensuelle	
de en euros	à en euros	Membres actifs en euros	Retraités/Chômeurs en euros	de en euros	à en euros	Membres actifs en euros	Retraités/Chômeurs en euros
0,00	132,93	1,02	0,51	1781,86	1830,42	18,92	7,67
132,94	178,95	1,53	0,51	1830,43	1878,99	19,43	7,67
178,96	227,52	2,05	1,02	1879,00	1927,57	19,94	8,18
227,53	276,09	2,56	1,02	1927,58	1976,14	20,45	8,18
276,10	324,67	3,07	1,02	1976,15	2024,71	20,96	8,18
324,68	373,24	3,58	1,53	2024,72	2073,28	21,47	8,69
373,25	421,81	4,09	1,53	2073,29	2121,86	21,99	8,69
421,82	470,38	4,60	2,05	2121,87	2170,43	22,50	9,20
470,39	518,96	5,11	2,05	2170,44	2219,00	23,01	9,20
518,97	567,53	5,62	2,05	2219,01	2267,57	23,52	9,20
567,54	616,10	6,14	2,56	2267,58	2316,15	24,03	9,71
616,11	664,67	6,65	2,56	2316,16	2364,72	24,54	9,71
664,68	713,25	7,16	3,07	2364,73	2413,29	25,05	10,23
713,26	761,82	7,67	3,07	2413,30	2461,87	25,56	10,23
761,83	810,39	8,18	3,07	2461,88	2510,44	26,08	10,23
810,40	858,97	8,69	3,58	2510,45	2559,01	26,59	10,74
858,98	907,54	9,20	3,58	2559,02	2607,58	27,10	10,74
907,55	956,11	9,71	4,09	2607,59	2656,16	27,61	11,25
956,12	1004,68	10,23	4,09	2656,17	2704,73	28,12	11,25
1004,69	1053,26	10,74	4,09	2704,74	2753,30	28,63	11,25
1053,27	1101,83	11,25	4,60	2753,31	2801,87	29,14	11,76
1101,84	1150,40	11,76	4,60	2801,88	2850,45	29,65	11,76
1150,41	1198,97	12,27	5,11	2850,46	2899,02	30,17	12,27
1198,98	1247,55	12,78	5,11	2899,03	2947,59	30,68	12,27
1247,56	1296,12	13,29	5,11	2947,60	2996,17	31,19	12,27
1296,13	1344,69	13,80	5,62	2996,18	3044,74	31,70	12,78
1344,70	1393,27	14,32	5,62	3044,75	3093,31	32,21	12,78
1393,28	1441,84	14,83	6,14	3093,32	3141,88	32,72	13,29
1441,85	1490,41	15,34	6,14	3141,89	3190,46	33,23	13,29
1490,42	1538,98	15,85	6,14	3190,47	3239,03	33,75	13,29
1538,99	1587,56	16,36	6,65	3239,04	3287,60	34,26	13,80
1587,57	1636,13	16,87	6,65	3287,61	3336,17	34,77	13,80
1636,14	1684,70	17,38	7,16	3336,18	3384,75	35,28	14,32
1684,71	1733,27	17,90	7,16	3384,76	3433,32	35,79	14,32
1733,28	1781,85	18,41	7,16	3433,33	3481,90	36,30	14,32

Une avance certaine grâce à des informations exclusives

Celui qui veut faire bouger les choses se garantit chez nous une réelle avance en matière d'informations grâce au magazine mensuel des adhérents « **KOMPAKT** ». L'abonnement est compris dans la cotisation.

De plus, nous mettons à disposition à l'adresse internet www.igbce.de des informations actuelles sur les thèmes politiques et sociaux, des informations de fond sur les différents secteurs ainsi que des conseils en matière juridique et sur votre travail. Réservé aux membres : les conventions collectives des grands secteurs à télécharger. En exclusivité également : la lettre d'information gratuite **IG BCE aktuell**.



Je participe !

L'IG BCE en ligne

Les étudiants IG BCE

Tout ce qui concerne les études. Depuis leur financement, en passant par les conditions de stage jusqu'aux salaires de départ après les études.

www.studium.igbce.de



Photo : Fotolia, Yuri Arcurs



Photo : Cintula

L'IG BCE en ligne

La présence internet de l'IG BCE. Informations tarifaires, formation, services, conseils juridiques sur le travail : voici un échantillon de notre offre diversifiée. www.igbce.de

L'IG BCE et la jeunesse sur la toile

Le site de l'IG BCE dédié à la jeunesse. Etre curieux, jouer un rôle, participer aux changements – au niveau des études et professionnel, dans la société et en politique.

www.igbce.de/aktive/junge-generation
www.facebook.com/IGBCEJugend



Photo : PMinteractive



Photo : Fotolia, David J Engel

L'actualité de l'IG BCE

Se tenir informé avec la lettre d'information. « IG BCE aktuell » informe rapidement et simplement sur les thèmes de la politique et du syndicat.

www.igbce-aktuell.de

La boutique en ligne de l'IG BCE

Avec sa nouvelle boutique en ligne pour le matériel publicitaire et les accessoires d'organisation, de même que pour les imprimés et les cadeaux, l'IG BCE propose à ses membres un portail d'achat attractif.

www.igbce-shop.de



Photo : Fotolia, Suprijono Suharjoto

Industriegewerkschaft
Bergbau, Chemie, Energie



TOUT LE MONDE GAGNE À DEVENIR MEMBRE !

Retrouvez-nous également sur
www.mitgliedwerden.igbce.de

Mentions légales

Editeur :

Industriegewerkschaft Bergbau, Chemie, Energie
Vorstandsbereich 3
Königsworther Platz 6
30167 Hannover
Site internet : www.igbce.de

Responsable :

Francesco Grioli

Rédaction :

Ralf Rademacher
Abt. Mitglieder/Allgemeine Organisation
Téléphone personnel +49 (0) 511 7631-289/-602
Fax : +49 (0) 511 7631-710
E-mail : abt.organisation@igbce.de

Impression et distribution

BWH GmbH –
Die Publishing Company
Beckstraße 10
30457 Hannover

Photos / Photos de couverture :

iStock by Getty Images, theoboone
Septembre 2014/14^e tirage

INFO
POINT Une meilleure
information

09/2014 N° de commande

BWH P1402367